



# Compte rendu du Conseil Municipal du 17.12.2021

Date de convocation : 06/12/2021

Séance ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel Coscarat, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : Jean-Michel Coscarat, Annie Juantorena, Bernadette Mousquès, Marie-Agnès Haristoy, Maddalen Dupuy, Isabelle Arangoits, Hélène Deguiraud, Antton Curutcharry, Daniel Ithurburua, Betti Bidart, Betti Olçomendy, Jean-Paul Bibes

Absent représenté : Sébastien Clauzel par JM Coscarat

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bibes

Assistent également Cécile Larue, secrétaire générale

Début : 20:35

## Ordre du jour :

N° ordre	Ordre du Jour	Vote
0	<b>Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17/11/2021</b>	Unanimité
1	<b>Délibération de fin d'enquêtes publiques</b> Chemin rural dit d'Oilarandoiko bidea : décision de suppression et d'aliénation d'une portion du chemin rural après rapport d'enquête publique, et avis favorable du commissaire enquêteur sous réserve expresse d'établir dans l'acte de vente une servitude de passage occasionnelle. Mise en demeure des propriétaires riverains d'acquiescer la portion du chemin rural. Portion de voie communale dite Germietako bidea : après rapport d'enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur, décision de déclassement et d'aliénation d'une portion de la voie communale au profit de 1€/m <sup>2</sup>	Unanimité – 1 voix (M.Mocho est sorti au moment de la délibération)
2	<b>Extension électrique</b> Les travaux d'électrification s'élèvent à 42 803.27 € la participation du SDEPA et du FACE s'élèvent à 30 762.71 €. La part communale s'élève donc à 12 040,56€ que le pétitionnaire s'engage à rembourser	Unanimité

<b>3</b>	<b>Remboursement des frais de jumelage avec Tafalla au Comité d'Animation</b>  Prestation organisée et avancée par Animazio Batzordea. Remboursement de 5 659.54 €	Unanimité
<b>4</b>	<b>Comptabilité Migration à la M57</b> Changement de nomenclature comptable nationale au 01/01/2023. Par droit d'option et avis favorable du comptable la Commune adoptera le référentiel M57 à compter du 1° janvier 2022	Unanimité
<b>5</b>	<b>Approbation de convention d'utilisation du service d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes</b> A compter du 7 octobre 2020, les communes doivent rendre accessibles leurs accueils physiques et téléphoniques. La CAPB a étudié une solution de mutualisation afin de réduire les coûts ; le service Elioz Connect a été retenu. Ce service, dont la mise à disposition est gratuite, entrera en vigueur à compter du 1° janvier 2022	Unanimité
<b>6</b>	<b>Approbation convention du groupement de commandes électricité par la CAPB</b> La Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 09 novembre 2021, stipule que le Conseil Permanent a approuvé les termes de la convention de groupement de commandes relative à la fourniture d'électricité et de gaz coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays Basque Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à ce groupement de commandes et propose au Conseil municipal de signer cette convention	Votée 9 voix pour 5 voix contre 1 abstention
<b>7</b>	<b>Approbation de la motion FNCOFOR</b> M. le Maire propose d'approuver la motion contre l'augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'ONF et la suppression considérable d'emplois dans le futur contrat Etat-ONF	Unanimité
<b>8</b>	<b>Approbation des mesures prises par la Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri sur la réglementation de la vie sur les estives à destination des non ayants droits</b> M.le Maire rappelle qu'une signalétique pastorale en montagne a été mise en place sanctionnant les comportements inadéquats. Un arrêté a été pris par le Syndicat de la Vallée de Baigorri et M. le Maire propose d'approuver cet arrêté.	Unanimité
<b>9</b>	<b>Fixation du loyer du Syndicat des Vins et du local de coworking</b> Syndicat des vins : Fixation 150€/mois Coworking : Tarif à utilisation ponctuelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5€ la demi- journée</li> <li>• 8€ la journée</li> </ul> Tarif abonné au mois <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 € -&gt; 2 demi journées par semaine ou 1 jour par semaine</li> </ul>	Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 45€ -&gt; 2 jours par semaine</li> <li>• 60€ -&gt; 3 jours par semaine</li> <li>• 70€ -&gt; 4 jours par semaine</li> <li>• 80€ -&gt; 5 jours par semaine</li> </ul>	
<b>10</b>	<b>Participation commune Irouleguy aux frais de l'école publique</b> Forfait communal fixé à 884 € en 2020 est réévalué chaque année, il est fixé à 900€ pour 2021.	Unanimité
<b>11</b>	<b>Toponymie des voies</b> Ajout de 2 voies : PIARREN bordako bidea SALABERRIKO bidea	Unanimité
<b>12</b>	<b>Maison Cuburu</b> Décision d'abandon manifeste de la parcelle et poursuite de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique Autorisation donnée à M. le Maire de mettre en œuvre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune. Constitution d'un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique qui sera mis à disposition du public	Unanimité
<b>13</b>	<b>Dénonciation des conventions APL (maison Elizondo et Presbytère)</b> Les conventions relatives à la Maison Elissonde et au presbytère sont dénoncées et ce à compter du 30 juin 2022	Unanimité
<b>14</b>	<b>Taxe aménagement Modification ou non du taux fixé actuellement à 2%</b> Exigible dès qu'on construit ou qu'on augmente la surface habitable 759/m <sup>2</sup> x taux Maintien du taux à 2% sans augmentation	Taux inchangé donc pas de délibération
<b>15</b>	<b>Renouvellement conventions avec Conseil Départemental</b> -occupation des locaux du collège Jean Pujol par l'école communale -fourniture repas par le département aux usagers extérieurs	Unanimité

Questions diverses

-

Fin : 22 20

Compte-rendu affiché conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales